



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

**DATE** : 12 juin 2019

**HEURE** : 17h30

**LIEU** : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Diane Duchesne, Rosanne Cohen et Patricia Lefèvre et monsieur le conseiller Daniel Martin.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafrance.

Madame la conseillère Lynda Graham et monsieur le conseiller André Forest sont absents.

Monsieur Pierre Largy, directeur général, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Louis Pilon, greffier par intérim, sont présents à la séance.

Il y avait 9 personnes dans l'assistance.

**2019-06-274**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Diane Duchesne  
Appuyé par Rosanne Cohen  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte à 17h33.

**Adoptée à l'unanimité**

**2019-06-275**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Daniel Martin  
Appuyé par Diane Duchesne  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 4.1 Questions**
  - 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution**

**4.3 Période de questions**

**5. ADMINISTRATION**

**6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 Adoption du règlement intitulé « Règlement numéro 295 décrétant une dépense de 539 236 \$ et un emprunt de 539 236 \$ pour le remplacement du ponceau du cours d'eau principal sur le Chemin Réal »

**7. TRÉSORERIE**

- 7.1 Affectations des revenus de la cession d'équipements municipaux

**8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Adjudication du contrat pour des travaux de désamiantage et démolition de bâtiments

**10. DIRECTION GÉNÉRALE**

**11. GREFFE**

- 11.1 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 294

**12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**13. CULTURE**

**14. SÉCURITÉ INCENDIE**

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

**16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT**

**17. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

**2019-06-276**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 295 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 539 236 \$ ET UN EMPRUNT DE 539 236 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU DU COURS D'EAU PRINCIPAL SUR LE CHEMIN RÉAL »**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une séance du conseil, tenue le 3 juin 2019, sous la résolution numéro 2019-06-224 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Rosanne Cohen  
Appuyé par Diane Duchesne  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement numéro 295 décrétant une dépense de 539 236 \$ et un emprunt de 539 236 \$ pour le remplacement du ponceau du cours d'eau principal sur le Chemin Réal ».

**Adoptée à l'unanimité**

2019-06-277

**AFFECTATIONS DES REVENUS DE LA CESSION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a acheté un rouleau compacteur et une rétrocaveuse et que la transaction comportait un échange des anciens équipements;

Sur la proposition de Diane Duchesne  
Appuyé par Daniel Martin  
IL EST RÉSOLU :

**D'AFFECTER** les revenus de la vente des équipements suivants, soit un montant de 44 094,74\$, à la diminution du montant à financer eu égard au règlement d'emprunt numéro 285 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 1 316 670 \$ et un emprunt de 1 316 670 \$ pour l'achat de camions et d'équipements pour le service des travaux publics », à savoir :

Rouleau Bomag (no 70) 5 249,37 \$  
Rétrocaveuse Case (no 11) 38 845,37 \$

**Adoptée à l'unanimité**

2019-06-278

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DÉSAMIANPAGE ET DÉMOLITION DE BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour des travaux de désamiantage et démolition de bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** huit (8) soumissions ont été reçues le 5 juin 2019 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)</b>
1	B. Fréreau & Fils inc.	362 200,00 \$
2	Demospec déconstruction inc.	374 703,25 \$
3	Choc Déconstruction inc.	389 058,25 \$
4	Gestimaction inc.	441 977,10 \$
5	Gestion Dexsen inc.	435 948,75 \$
6	Excavation René St-Pierre inc.	446 743,48 \$

7	Delsan	489 985,00 \$
8	Les Entreprises Geniam (7558589 Canada inc.)	713 345,00 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude de la conformité des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux de désamiantage et démolition de bâtiments est B. Fréreau \$ Fils inc. pour un montant de 362 200,00 \$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Rosanne Cohen

IL EST RÉSOLU :

**D'ADJUGER** le contrat pour des travaux de désamiantage et démolition de bâtiments, au plus bas soumissionnaire conforme soit B. Fréreau & Fils inc. pour un montant de 362 200,00 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 294**

Le greffier dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 294 décrétant une dépense de 913 392 \$ et un emprunt de 913 392 \$ pour l'achat de camions et d'équipements pour le service des travaux publics, et ce, conformément à *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**2019-06-279**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Diane Duchesne

Appuyé par Rosanne Cohen

IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 18h00.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Michel Lafrance  
Maire

\_\_\_\_\_  
Louis Pilon  
Greffier par intérim

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.